

PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL

RAPPORT D'ACTIVITÉ



2018

©Entrecasteaux. Campagne MARACAS. Chesterfield. Nicolas Job. HEOS. Marie-Pacifique



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE



Parc naturel
de la mer
de Corail

PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL

- Entrecasteaux : 64 km² de réserve intégrale terrestre et marine + 3 170 km² de réserve naturelle.
- Chesterfield et Bellona : 6 660 km² de réserve intégrale + 17 407 km² de réserve naturelle terrestre et marine.
- Pétrie : 195 km² de réserve intégrale.
- Astrolabe : 310 km² de réserve intégrale.





DATES À RETENIR



SUPERFICIE

Bordures : à l'ouest et au sud par l'Australie, au nord par les îles Salomon, à l'est par le Vanuatu et Fidji

Superficie totale du Parc : 1,3 million de km² dont

- Terres émergées : 6 km²
- Eaux intérieures : 11 000 km² soit 25 % des eaux intérieures de la Nouvelle-Calédonie
- Eaux territoriales au-delà des limites géographiques des terres émergées : 35 000 km² soit 45 % des eaux territoriales de la Nouvelle-Calédonie
- Zone Économique Exclusive (ZEE) : 1,25 million km²
- Lagon : 12 380 km²
- Récif : 1 630 km²

ESPACE MARITIME HAUTEMENT PROTEGE

- Réserves intégrales : 7 000 km²
- Réserves naturelles : 21 000 km²

CLASSEMENT EN RESERVES

100% des récifs et lagons dits «sauvages» : 14 000 km²

Récifs de l'Astrolabe



● 12 OCTOBRE 2010

Signature de la convention de collaboration entre la Nouvelle-Calédonie et l'agence des aires marines protégées (AAMP) pour la rédaction de l'Analyse Stratégique Régionale (ASR) de l'espace maritime géré par la collectivité Nouvelle-Calédonie.

● 4 SEPTEMBRE 2012

Annonce par le président du gouvernement de la future création du parc naturel lors de la réunion des pays du forum des îles du Pacifique (FIP).

● 22 NOVEMBRE 2012

Réunion publique de lancement de la consultation du public sur l'Analyse Stratégique Régionale.

● 17 DÉCEMBRE 2013

Réunion publique de validation de l'ASR.

● 14 MARS 2014

Réunion publique de présentation du projet d'arrêté de création du parc naturel de la mer de Corail.

● 23 AVRIL 2014

Arrêté de création du Parc qui conduit à l'écriture d'un plan de gestion.

● 2 MARS 2015

Arrêté de création du comité de gestion.

● 28 MAI 2015

1^{er} comité de gestion, lancement des travaux d'écriture du plan de gestion.

● 26 JUIN 2015

1^{ère} réunion du bureau du Parc.

● 7 JUILLET 2016

4 grandes finalités et 15 objectifs sont actés.

● 20 DÉCEMBRE 2016

Le comité de gestion acte le projet de plan de gestion, présenté aux Calédoniens en 2017 lors de la consultation du grand public.

● 1^{er} AU 28 FÉVRIER 2017

Opération « Parc naturel de la mer de Corail : les Calédoniens ont la parole », recueil de l'avis du grand public sur le projet de plan de gestion.

● 19 MARS 2018

Adoption par le gouvernement de l'arrêté validant le plan de gestion du parc naturel 2018-2022.

● 28 JUIN AU 12 JUILLET 2018

2^e recueil de l'avis du grand public sur les projets d'arrêtés de mise en réserve, de réglementation du tourisme professionnel et du plan d'action 2018-2022 pour les atolls d'Entrecasteaux.

● 14 AOÛT 2018

Adoption par le gouvernement des arrêtés relatifs à la protection et à la conservation des récifs éloignés et à la gestion du tourisme professionnel dans le parc naturel.



©Nicolas Job HEOS Marine Pacifique



Protéger notre patrimoine naturel et culturel

Le parc naturel de la mer de Corail couvre toute la zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie, et englobe également les eaux entourant des îles et îlots inhabités (Entrecasteaux, Chesterfield, Walpole, Matthew, Hunter). Aire protégée créée le 23 avril 2014 par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour préserver l'intégrité écologique du milieu marin, ses objectifs sont relatifs :

- au patrimoine naturel et culturel,
- aux usages en mer,
- à son fonctionnement (ou sa gouvernance),
- et à son intégration dans la région Pacifique.

PROTÉGER NOTRE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

©Chesterfield, Laurent Vigliola IRD



DEPUIS SA CRÉATION, LE PARC
NATUREL DE LA MER DE CORAIL
A CRÉÉ 28 000 KM² DE RÉSERVE
DONT 7 000 KM² EN INTEGRALE.

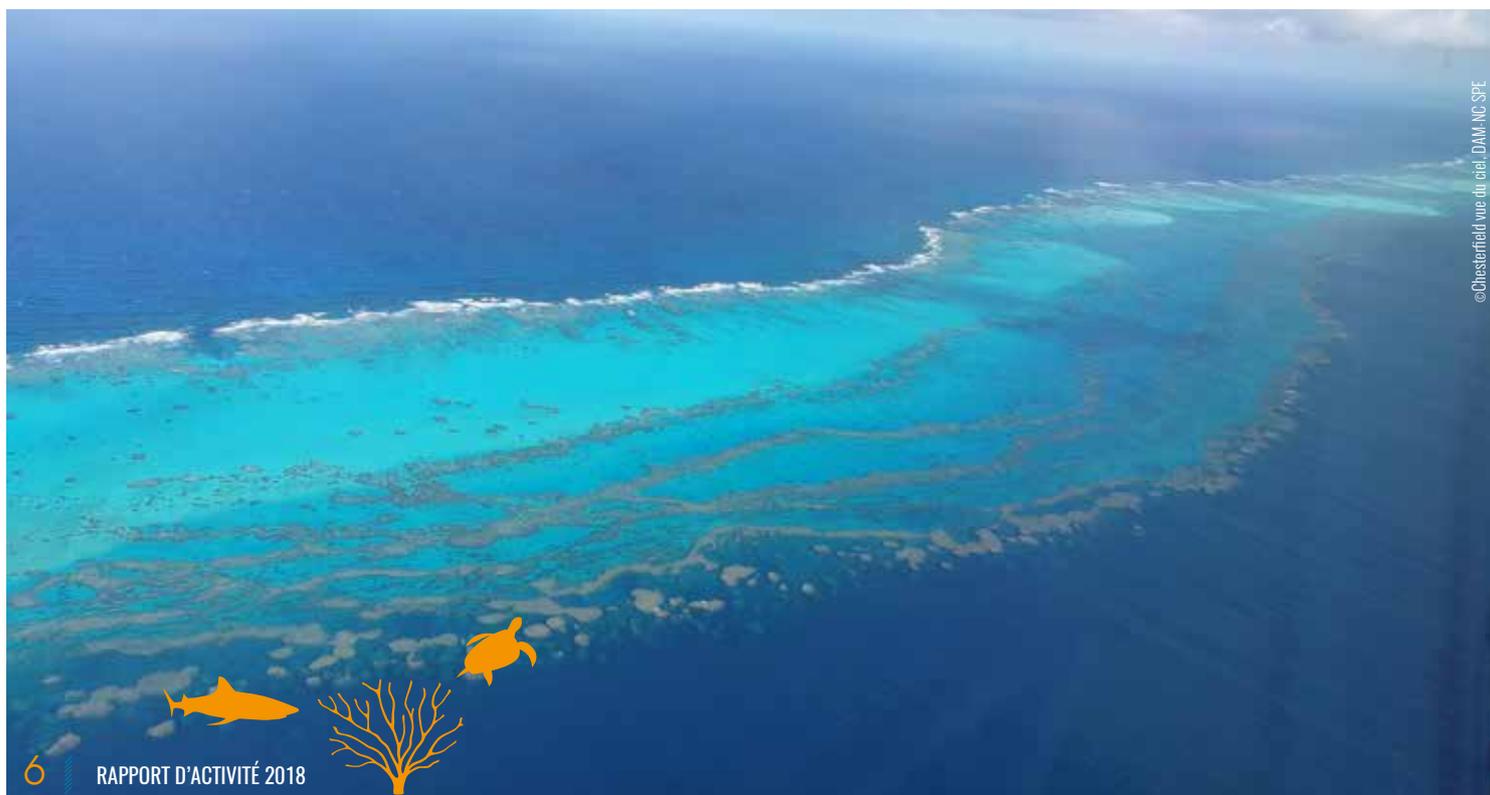
NOS RECIFS « SAUVAGES » HAUTEMENT PROTÉGÉS !

Dans le parc naturel, des milliers de kilomètres carrés sont désormais classés en réserve. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté l'arrêté instaurant de nouvelles réserves, le 14 août 2018. Ce qui représente une surface de 28 000 km² placés sous les plus hauts niveaux de protection dont 21 000 km² sont classés en réserve naturelle et 7 000 km², en réserve intégrale. Sanctuariser les récifs isolés est un des premiers objectifs inscrits dans le plan de gestion 2018-2022 du parc naturel de la mer de Corail. Cette décision illustre parfaitement la prise de conscience de la Nouvelle-Calédonie vis-à-vis du caractère exceptionnel de certains espaces qui abritent 30 % des récifs vierges de la planète, qualifiés par la communauté scientifique de zones « sauvages ».

Un trésor de biodiversité

Ces récifs, parmi les plus riches du monde, sont proches de ce à quoi un récif corallien devrait ressembler lorsqu'il n'a subi aucun impact lié à l'activité humaine. Lors d'une campagne scientifique dédiée, les récifs Pétrie et Astrolabe, les atolls océaniques des Chesterfield et les atolls d'Entrecasteaux ont révélé leur grande valeur, et détiennent le nouveau record mondial de biomasse en poissons de récif, exprimé en tonnes par hectare.

Héritage inestimable pour la Nouvelle-Calédonie, ces véritables « hotspot » mondiaux de la biodiversité représentent une superficie de 1 635 km². Si on y ajoute les étendues d'eau, les lagons, qui les bordent, cette surface atteint les 14 000 km². Pour en savoir plus sur les zones du Parc concernées par cette haute protection : www.mer-de-corail.gouv.nc/missions-du-parc-protéger/documents-en-ligne



©Chesterfield vue du ciel, DAM, NC SPE





SOUS-OBJECTIFS
DU PLAN DE GESTION CONCERNÉS

- 1** Sanctuariser les récifs isolés
- 10** Limiter les impacts directs de l'homme sur une partie significative des écosystèmes
- 6** Protéger les habitats clés indispensables au cycle de vie de ces espèces
- 10** Préserver le patrimoine culturel matériel et immatériel

ATELIERS PARTICIPATIFS SUR LES PROJETS DE CRÉATION DE RÉSERVES

LA METHODE DE LA CONCERTATION TERRITORIALE ABOUTIT A L'EXPRESSION DE SOLUTIONS CONCRÈTES.



UN TRAVAIL EN GROUPE AVEC DES PERSONNES ISSUES DE SECTEURS D'ACTIVITÉ DIFFÉRENTS.

Le plan d'actions du parc naturel, validé par le 5^e comité de gestion, fin février 2018, a fait de la protection des récifs et lagons « sauvages », sa priorité numéro 1. Afin d'atteindre cet objectif, quatre ateliers de réflexion participative ont été organisés, par zone géographique, de mars à mai 2018. Les participants, issus de secteurs différents : professionnel, expertise, scientifique, institutionnel, coutumier et société civile étaient invités par la direction des affaires maritimes (DAM) à travailler en groupe selon une méthode particulière et efficiente.

Apporter des solutions concrètes

Il s'agit de la méthode de la concertation territoriale et de la facilitation expérimentée par l'institut Lisode. Un savoir-faire acquis par trois agents de la DAM lors d'une formation dispensée à l'IFAP (l'Institut de Formation à l'Administration Publique), en mai 2017.

Concrètement, de quoi s'agit-il ? Le groupe se compose d'un nombre limité de personnes (une quinzaine maximum) afin de privilégier la qualité des débats et de faciliter les discussions autour d'outils conçus pour encourager la participation de tous (cartes, tableaux...). En plus de ces outils participatifs, véritables liens entre les participants, l'animation des ateliers doit favoriser les interactions grâce à la définition des objectifs, la durée et l'encadrement des échanges ou encore la sélection des lieux de rencontre et l'organisation de la salle.

Mise en œuvre des résultats de la concertation

Structurer les ateliers de travail selon cette approche a été déterminant pour la création d'une atmosphère propice au maintien d'un échange de qualité et d'un esprit ouvert à une communication constructive, dans le total respect de l'autre. À la fin de la journée, les résultats étaient abondants et variés : cartes de zonage de protection, identification des menaces, actions à mettre en place, priorisation des actions, règles à faire appliquer, pistes pour la mise en place de suivis. Toutes ces solutions ont servi à la rédaction du projet d'arrêté instaurant des réserves dans le parc naturel, et du projet d'arrêté sur le plan d'actions 2018-2022 pour d'Entrecasteaux. Ces projets ont tout d'abord été présentés pour validation au 6^e comité de gestion, puis proposés à la consultation du grand public.



PÉTRIE, ASTROLABE, LES
CHESTERFIELD ET LES ATOLLS
D'ENTRECASTEAUX DÉTIENNENT LE
NOUVEAU RECORD MONDIAL DE
BIOMASSE EN POISSONS DE RÉCIF.

LES TEMPS FORTS DE 2018

AVRIL

Bilan des campagnes scientifiques Maracas 3, 4 et 5 dédiées à la collecte d'informations sur la distribution, les usages et les habitats clés des baleines à bosse et autres mammifères marins.

JUILLET

Célébration des 10 ans de l'inscription des lagons calédoniens au patrimoine mondial de l'UNESCO. Stand d'informations présentant les récifs et atolls d'Entrecasteaux, l'une des six zones lagonaires faisant partie du bien inscrit depuis juillet 2008.

NOVEMBRE

Restitution du bilan des 10 ans d'inventaire pour le suivi des oiseaux marins dans le Parc.

DECEMBRE

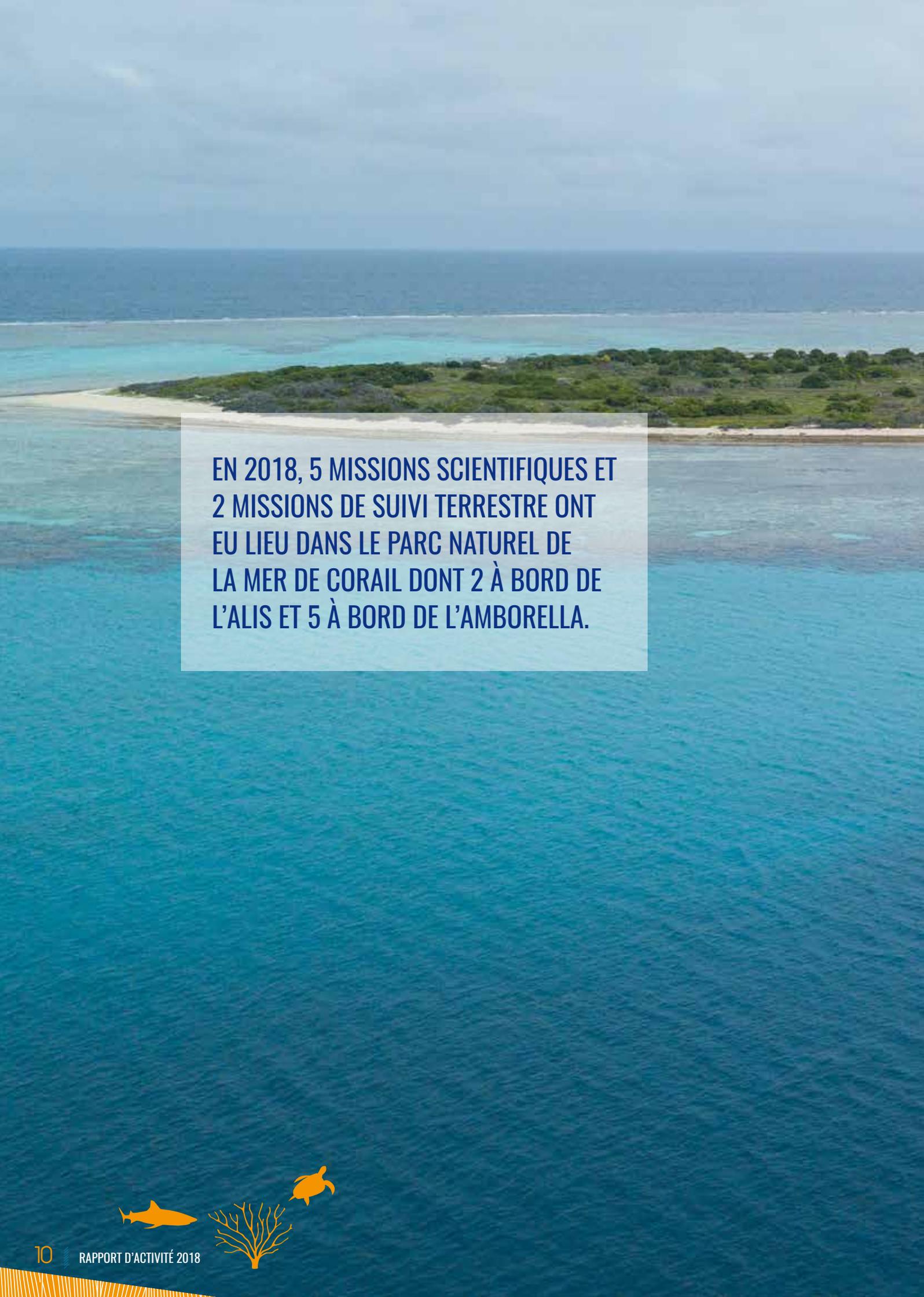
Restitution de la campagne interdisciplinaire « Inter-casteaux », organisée par l'AFB en partenariat avec l'IRD (comptage d'oiseaux à Entrecasteaux, pose de balises, évolution des écosystèmes suite à l'éradication des rongeurs et à la présence des fourmis).

Comparaison des méthodes de suivi des récifs utilisées depuis 2006 dans le parc naturel.

Inventaire des oiseaux marins, de la flore et des espèces envahissantes à Walpole, Matthew et Hunter.

SOUS-OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION CONCERNÉS

- 25 Favoriser l'implication des membres du comité de gestion
- 28 Favoriser la gestion participative



**EN 2018, 5 MISSIONS SCIENTIFIQUES ET
2 MISSIONS DE SUIVI TERRESTRE ONT
EU LIEU DANS LE PARC NATUREL DE
LA MER DE CORAIL DONT 2 À BORD DE
L'ALIS ET 5 À BORD DE L'AMBORELLA.**



An aerial photograph of a tropical coastline. The water is a vibrant turquoise color, transitioning to a deeper blue further out. A white boat with a cabin and a mast is visible in the lower left quadrant. In the background, there is a sandy beach, lush green vegetation, and a line of palm trees under a cloudy sky. A semi-transparent white box is overlaid on the upper part of the image, containing the main text.

Garantir et accompagner des usages durables et responsables reconnus

FRÉQUENTATION HUMAINE ET RÈGLEMENTS

Abris naturels au milieu de l'océan, les récifs et îlots éloignés d'Entrecasteaux et des Chesterfield situés dans le parc naturel de la mer de Corail sont considérés depuis toujours comme des lieux de refuge pour les plaisanciers, parfois locaux, souvent en transit entre l'Australie et le Vanuatu. La fréquentation s'étale principalement de juillet à novembre, avec un pic au mois d'octobre. Une période où la météo est généralement favorable. Depuis le classement des atolls d'Entrecasteaux en réserve naturelle en 2013, les navires souhaitant s'y rendre se déclaraient au préalable auprès du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Une nouvelle réglementation

Depuis le 14 août 2018, date de l'adoption de l'arrêté n° 2018-1987/GNC instaurant de nouvelles réserves naturelles et intégrales dans le Parc : aux Chesterfield, à Bellona, à Entrecasteaux, à Pétrie et Astrolabe, la réglementation a changé. Cet arrêté stipule que désormais tout accès dans une réserve naturelle est soumis à autorisation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. L'interdiction d'accès à une réserve intégrale y est toujours maintenue, sauf dans le cas de recherches scientifiques validées au préalable par arrêté du gouvernement. En cas d'obtention d'une autorisation de visite, celle-ci fait l'objet d'un arrêté du gouvernement qui indique les dates de visites, les îlots sur lesquels il est possible de débarquer, et les prescriptions à respecter.

Deux périodes observées

En 2018, la fréquentation a été observée en deux temps : avant l'adoption de la nouvelle réglementation, le 14 août 2018, et après cette date. Cette année-là, 77 demandes de visite des îles éloignées ont été reçues, dont 57 après la mise en place de la nouvelle réglementation. 32 bateaux ont souhaité faire escale aux Chesterfield, 4 à Entrecasteaux, et 21 ont voulu visiter les deux zones. La grande majorité de ces bateaux battent pavillon australien, mais aussi allemand, anglais, norvégien, français, suisse, américain, ou encore vanuatais. Sur un total de ces 57 demandes, seuls 4 navires de plaisanciers ont obtenu l'autorisation de visite souhaitée.



©Entrecasteaux, Marie-Claude et Bernard Pihours



©Entrecasteaux, DAM, NC SPE





UN TOURISME SOUS CONDITIONS

L'encadrement du tourisme professionnel sous des conditions très strictes a pour but de préserver et protéger les écosystèmes et leur intégrité. Depuis l'adoption de l'arrêté n° 2018-1989/GNC sur le tourisme professionnel dans le parc naturel, tous les professionnels doivent obtenir une autorisation du gouvernement pour effectuer des circuits touristiques. Toutes les activités pouvant avoir un impact sont proscrites : activités motorisées (jet ski, hélicoptère, ski nautique, drone...), kite surf, bivouac, pique-nique à terre, pêche... Les bateaux de plus de 200 passagers sont interdits dans les réserves naturelles du Parc.



SOUS-OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION CONCERNÉS

- 13 Encadrer la fréquentation des particuliers
- 14 Labelliser la fréquentation des professionnels



Efficacité et pragmatisme

Les études de l'observatoire économique sont transmises aux représentants des pêcheurs hauturiers, des provinces Nord, Sud et îles Loyauté, de l'Etablissement de Régulation des Prix Agricoles (ERPA) et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Réunis au moins une fois par an au sein d'un comité de pilotage, ces responsables peuvent ensuite réfléchir à des pistes de développement économique ou décider des futures études à mener.

Depuis 2013, l'analyse annuelle de cette activité de pêche hauturière a été affinée grâce à la prise en compte des résultats technico-économiques des ateliers de transformation du poisson, lorsque ces derniers se sont regroupés en association loi 1901.

Résultat : l'observatoire produit des études confidentielles extrêmement précises et permet d'offrir une vision économique globale de la filière thon, depuis le navire du pêcheur jusqu'à l'étal du poissonnier.

UNE FILIÈRE HAUTURIÈRE ÉTUDIÉE À LA LOUPE

15 ans déjà que l'étude approfondie de la filière thonière a été jugée opportune. Statistiques et analyses de l'observatoire économique permettent de révéler l'organisation structurelle de la filière hauturière calédonienne. Alors que ce secteur d'activité existe depuis 40 ans, la filière, qui s'est développée au fil des ans, connaît une accélération depuis les années 2000. Avec la création de l'observatoire économique de la filière hauturière, en 2003, l'évolution et la structuration de la filière ont pu être analysées. Structure dédiée au suivi de l'activité de la pêche hauturière et à sa compréhension, l'observatoire économique produit des études ponctuelles ou spécifiques pour une observation détaillée des multiples spécificités du secteur.

L'observatoire une aide à la décision

Portant sur le coût de la patente, la rentabilité des marchés à l'export, les marges réalisées sur les différents marchés locaux, ou les impacts liés au développement de la flotte, ces études sont des outils analytiques (techniques, économiques ou financiers) d'aide à la décision, conçus à différents moments dans l'année selon les besoins. Les synthèses annuelles, par exemple, élaborées à partir des comptabilités des armements et des fiches de pêche remises par les capitaines à l'issue de chaque campagne de pêche, dressent un état des lieux annuel et précis de la production et de la situation économique de la filière hauturière. Elles sont finalisées dès le mois d'octobre de l'année en cours pour permettre d'ajuster au mieux les politiques d'aide publique qui seront octroyées l'année suivante. Les données individuelles utilisées pour chaque armement, classées confidentielles, sont agrégées sous forme de tableaux et graphiques dans un document prévu pour un usage exclusivement interne au comité de pilotage de l'observatoire.



SOUS-OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION CONCERNÉS

15 Accompagner et promouvoir notre modèle de pêche hauturière durable et responsable



PRINCIPAUX PRÉDATEURS DES ÉCOSYSTÈMES OCÉANIQUES, LES REQUINS SE NOURRISSANT DE THONS ACCROCHÉS À LA PALANGRE, SE FONT CAPTURER ALORS QU'ILS NE SONT PAS CIBLÉS PAR LES PÊCHEURS PROFESSIONNELS CALÉDONIENS.



©Navire Vaillant, programme observateurs des pêches

UNE MARQUE, ET APRÈS ?

Avant la relâche du requin, observateur embarqué et capitaine du navire posent la balise qui enregistre les profondeurs et les températures minimales et maximales quotidiennes de l'eau. Si la balise reste en place pendant soixante jours, période jugée suffisante pour s'assurer de la survie du requin, elle se détache automatiquement, remonte à la surface, émet puis transmet les informations stockées par voie satellitaire. Si le requin capturé, marqué puis relâché meurt, son corps coulera. Après deux jours, sans mouvement vertical, la balise se détache et émet un signal une fois remontée à la surface.

LES BALISES SONT DOTÉES DU SYSTÈME POP-UP, QUI PERMET DE VÉRIFIER SI LE REQUIN A SURVÉCU AU PROCESSUS DE SA LIBÉRATION.



CAPTURE ACCIDENTELLE DE PÊCHE HAUTURIÈRE : QUELLES CHANCES DE SURVIE POUR LES REQUINS RELÂCHÉS VIVANTS ?

Estimer la mortalité des requins lors des activités de pêche hauturière s'avère une donnée essentielle pour la commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC en anglais) qui soutient un programme de conservation et de gestion des requins. Pour y parvenir, un programme régional de marquage des requins (mako, peau bleu, soyeux, tigre, taupe bleu...) est mis en œuvre, dès 2017, par l'Institut national néo-zélandais de la recherche sur l'eau et l'atmosphère (NIWA en anglais) en Nouvelle-Zélande, aux Iles Fidji, aux Iles Marshall et en Nouvelle-Calédonie. Les requins capturés accidentellement lors des opérations de pêche sont marqués d'une balise dotée du système Pop-up, qui permet de vérifier si le requin a survécu ou non au processus de sa libération. Ce programme subventionné par l'organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO en anglais) favorise le recueil de données qui, une fois analysées, devraient aider à savoir si un requin relâché vivant après une pêche accidentelle constitue un indicateur fiable de sa survie.

Opérations de marquage dans le parc naturel

La survie de ces requins stressés par leur capture est une question qui intéresse beaucoup la Nouvelle-Calédonie, qui, depuis 2013, a interdit la pêche au requin. Pendant les activités de pêche hauturière dans le parc naturel de la mer de Corail, 100 % des requins capturés sont relâchés vivants. À bord des palangriers calédoniens, les observateurs des pêches comptabilisent le nombre de requins puis transmettent ces informations aux gestionnaires. Mais, lorsqu'il s'agit d'avoir une vision plus affinée de la situation, les données disponibles apparaissent insuffisantes. La Nouvelle-Calédonie a donc donné son accord pour que des opérations de marquage soient menées dès juillet 2018.

Le requin mako ciblé

Ce programme régional de marquage s'intéresse exclusivement aux requins les plus fréquemment capturés, les requins-taupes bleus (appelés également requins mako) et les requins soyeux. L'ambition ? Marquer cent requins de chaque espèce. En Nouvelle-Calédonie, dans le parc naturel, seul le requin mako est visé car le requin soyeux se trouve plutôt aux Iles Fidji et aux Iles Marshall. En 2018, une dizaine de requins mako ont été marqués par les observateurs des pêches et les capitaines de navires. Les opérations de marquage s'achèveront fin mars 2019. Dès que les données seront récupérées puis analysées, les résultats seront détaillés dans un rapport.

DEPUIS 2013, LA NOUVELLE-CALÉDONIE A INTERDIT LA PÊCHE AU REQUIN. PENDANT LES ACTIVITÉS DE PÊCHE HAUTURIÈRE DANS LE PARC NATUREL, 100 % DES REQUINS CAPTURÉS ACCIDENTELLEMENT SONT RELÂCHÉS.

EN 2018, UNE DIZAINE DE REQUINS MAKO ONT ÉTÉ MARQUÉS DANS LE PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL. L'OBJECTIF DU PROGRAMME, EST D'EN MARQUER 100 DANS LA RÉGION PACIFIQUE SUD.



SOUS-OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION CONCERNÉS

- 34** Améliorer les connaissances au service de la gestion du Parc
- 38** Rechercher la cohérence des mesures de gestion du Parc avec les mesures de gestion des pays voisins
- 40** Faire connaître et reconnaître le Parc dans les instances internationales



LES TEMPS FORTS DE 2018

JANVIER

Etude du plancton et compréhension des variations à long terme des processus océaniques liés au changement climatique, aux cycles hydrologiques et biogéochimiques au large d'Ouvéa, campagne scientifique SPOT 14 menée à bord de l'Alis avec des chercheurs de l'IRD, de l'UNC et des représentants de la société civile.

AVRIL

Campagne scientifique SEDLAB menée par l'Adecap et l'IFREMER à bord du navire Alis pour caractériser la morphologie, l'architecture et les processus sédimentaires sur la plate-forme et les pentes du banc de Lansdowne et de la Ride de Fairway.

MAI

Mission de suivi de l'environnement terrestre avec inventaire ornithologique, suivi de la flore et de la végétation des îles éloignées de Walpole, Matthew et Hunter, organisée par la direction des affaires maritimes de Nouvelle-Calédonie à bord de l'Amborella.

JUILLET

6^e campagne scientifique MARACAS menée par l'IRD à bord du navire Amborella pour collecter des informations sur l'écologie spatiale des baleines à bosse et autres mammifères marins afin d'établir leur distribution, d'identifier leur habitat clé et leurs routes de migration, de caractériser leur usage, d'évaluer la connectivité dans et hors du parc naturel.

AOÛT

Adoption de l'arrêté par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sur le nouveau plan d'actions 2018-2022 pour les atolls Entrecasteaux.

Réunion de la commission des relations extérieures du Congrès de la Nouvelle-Calédonie concernant le parc naturel de la mer de Corail et son comité de gestion, et la question des croisières aux Chesterfield.

Campagne APEX, IRD-Global FinPrint, menée à bord du navire Amborella pour apprendre la biologie et l'abondance des requins en divers sites du parc naturel, collecter des données génétiques sur les requins de Walpole à l'aide de stations vidéos sous-marines avec appâts, et connaître les déplacements des requins en utilisant la technique du prélèvement de fragments d'ADN dans l'océan.

NOVEMBRE

Poursuite du projet APEX-IRD pour une meilleure connaissance des requins et un suivi de leurs déplacements. Campagne scientifique menée à bord du navire Amborella.

DECEMBRE

Mission terrestre pour le suivi de la ponte des tortues vertes et la reproduction des oiseaux marins aux Chesterfield et Entrecasteaux à bord de l'Amborella.



Assurer une bonne gouvernance



MATTHEW ET HUNTER, DEUX ÎLES TRÈS MYSTÉRIEUSES

Situées au sud-est de la Grande-Terre, Matthew et Hunter s'érigent à la surface de l'eau comme sorties de nulle part. Distantes d'environ 76 kilomètres, on peut apercevoir par beau temps la silhouette de l'une, une fois le pied posé sur le sommet de l'autre île. En mai 2013, la direction des affaires maritimes (DAM) organise la première mission exploratoire à destination de ces îles volcaniques, les seules de l'aire protégée. Objectif de l'expédition : acquérir davantage de connaissances avec le concours d'un botaniste et d'un membre de la société calédonienne d'ornithologie (SCO). À cette époque, les seules informations dont dispose la DAM sont celles publiées dans l'Analyse Stratégique Régionale réalisée par l'agence des aires marines protégées, entre 2012 et 2014 et qui concernent la structure géologique, et le jeune stade de colonisation de vie terrestre et corallienne des deux îles.

Les premiers inventaires

Malgré les contraintes de navigation, liées à la position géographique de Matthew et Hunter, et les difficultés de débarquement, la mission de 2013 a permis de trouver les possibilités de mouillage et de débarquement. Les premiers inventaires réalisés ont aidé à mieux connaître la végétation, les oiseaux marins et les espèces considérées comme nuisibles : rats et fourmis électriques. Un an après, en 2014, le parc naturel est créé par arrêté du gouvernement. Cette fois, au-delà de l'aspect exploratoire il fallait réfléchir à ce que pourrait être une gestion optimale de ces îles volcaniques. Compléter les informations disponibles devenait nécessaire pour se projeter en termes de valorisation des sites. La deuxième mission exploratoire a été organisée en 2018.

Zones d'intérêt pour les oiseaux marins

L'équipe partie à Matthew et Hunter a pu terminer les inventaires commencés cinq ans plus tôt, explorer les zones qui n'avaient pas pu l'être la première fois, et mettre en évidence des espèces végétales invasives et une espèce animale invasive : le rat du Pacifique. Mais surtout, il a été remarqué que certaines espèces d'oiseaux marins étaient proches des seuils ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux) ou IBA en anglais pour Important Bird Area. Quatre espèces sont proches du seuil ZICO ! Selon les ornithologues, Matthew atteint un rang mondial pour la sterne fuligineuse avec environ 20 000 couples reproducteurs, pour le fou brun avec 800 couples, et peut-être pour le noddi gris avec environ 260 couples reproducteurs.

DÈS 2013 DES INVENTAIRES ONT ÉTÉ RÉALISÉS
SUR LA VÉGÉTATION, LES OISEAUX MARINS, ET
LES ESPÈCES NUISIBLES ET INVASIVES.

QUATRE ESPÈCES D'OISEAUX MARINS SONT PROCHES DU SEUIL ZICO (ZONE IMPORTANTE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX) À MATTHEW ET HUNTER !

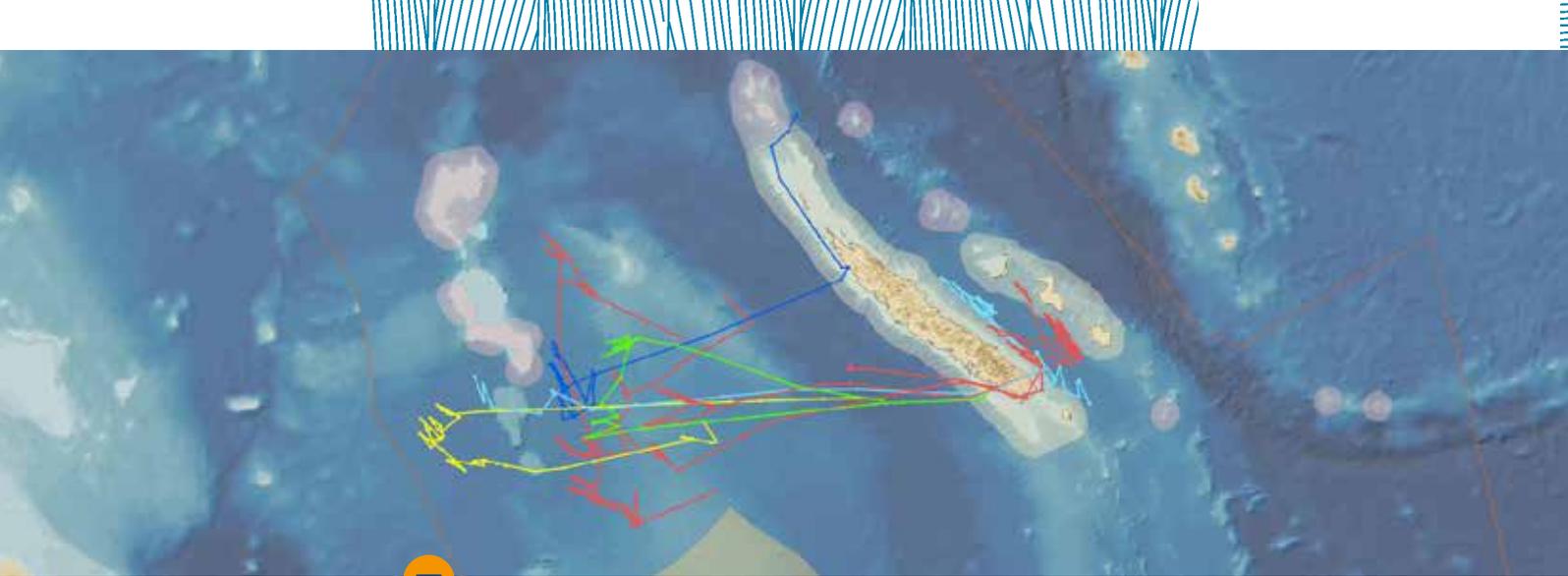
Un projet de mise en réserve pour 2019

A Hunter, selon la SCO, le rang mondial pour les phaétons à brin rouge est peut-être atteint avec plusieurs centaines de couples reproducteurs. Des pétrels de Hérald, une espèce peu commune et vulnérable ont également été observés avec la présence de 20 couples reproducteurs ! Ce qui représente un événement inattendu car Hunter se situe assez loin de l'aire de nidification connue de cette espèce. Les premières analyses des informations collectées sur le terrain ont amené les spécialistes à faire certaines recommandations de protection comme notamment la mise en réserve de ces îles hautes ou encore la limitation d'introduction d'espèces exotiques animales et végétales. Le comité scientifique du Parc aura à se prononcer sur ces questions avant que le comité de gestion réfléchisse aux objectifs puis prépare le plan d'action des îles hautes.

SOUS-OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION CONCERNÉS

- 4 Prévenir et lutter contre les espèces envahissantes
- 6 Protéger les habitats clés indispensables au cycle de vie de ces espèces
- 9 Recenser, identifier et spatialiser le patrimoine culturel matériel
- 27 Faire connaître le Parc en Nouvelle-Calédonie
- 34 Améliorer les connaissances au service de la gestion du parc





SOUS-OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION CONCERNÉS

- 28 Favoriser la gestion participative
- 29 Rendre l'information accessible
- 15 Accompagner et promouvoir notre modèle de pêche hauturière durable et responsable

UNE APPLICATION INNOVANTE POUR LE SUIVI DES PALANGRIERS

Le système de suivi des navires par satellite a fait l'objet d'une évolution à la direction des affaires maritimes (DAM). Une toute nouvelle application, dédiée au suivi satellitaire de la flotte calédonienne de pêche hauturière, dès l'appareillage jusqu'à la fin de la campagne, a été lancée en juillet 2018. Objectifs de cette nouvelle application : permettre au service de la pêche et de l'environnement (SPE) de vérifier en temps réel le respect par les palangriers calédoniens des zones réglementées (réserves intégrales et naturelles), moderniser l'interface de l'outil, et optimiser la gestion et le traitement de la donnée reçue via les balises VMS (pour Vessel Monitoring System). Elles émettent toutes les quatre heures et donnent le positionnement de chaque navire de pêche, autorisé par le gouvernement de Nouvelle-Calédonie.

De nouvelles fonctionnalités

Désormais, l'outil VMS des affaires maritimes est doté d'une nouvelle présentation et permet la géolocalisation en mer, en temps quasi réel sur une période de dix jours, des navires de pêche titulaires d'une licence de pêche délivrée par le gouvernement. Côté innovations, un tableau de bord composé de plusieurs indicateurs est également disponible. Il permet de visualiser le bon fonctionnement de l'intégration de la position des navires dans la base de données, l'activité des navires et le respect de la réglementation (émission du signal et position de la zone de pêche). Puis, un système d'alertes et d'alarmes pour les seize palangriers prévient automatiquement par mail, les cadres de permanence du SPE, des éventuelles infractions.

L'outil de cartographie du gouvernement sert de modèle

La visualisation basée sur l'affichage d'une carte interactive s'inspire de Géorep, l'explorateur cartographique du gouvernement calédonien développé par la DTSI, que Fabien Juffroy, géomaticien en charge du projet, aime à comparer avec « le Google Earth » calédonien. Après l'écriture du programme informatique par le prestataire, le service de la géomatique et de la télédétection a pris le relais et accompagné toutes les étapes de la conception.

Résultat : cet outil novateur conçu de A à Z par les services du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (DAM-SPE et DTSI-SGT), fournit un suivi moderne et sécurisé pour toute connexion à partir d'un navigateur Web. Pour une prise en main rapide par les agents du service, un guide de procédures a même été rédigé.

Du côté des professionnels, il y a également du changement puisqu'un outil leur est exclusivement dédié. Chaque armateur peut connaître la position de ses palangriers durant les activités de pêche dans le parc naturel de la mer de Corail, grâce à une déclinaison simplifiée de l'application. L'accès aux données se fait via un compte personnel, sécurisé par un mot de passe.



© Palangriers au quai des pêches à Nouméa (Nouméa), DAM-NC-SPE

LE COMITÉ SCIENTIFIQUE EST EN PLACE !

Le 11 septembre 2018, un autre palier a été franchi dans la gestion du parc naturel de la mer de Corail, avec la mise en place du comité scientifique du Parc, conformément à l'arrêté de création de l'aire protégée calédonienne. Composé de douze membres, ce comité accueille neuf experts travaillant en Nouvelle-Calédonie et trois experts basés respectivement en Nouvelle-Zélande, au Canada et en France qui assisteront le comité de gestion dans ses travaux. Pour intégrer le comité scientifique du parc naturel, les experts ont été identifiés par le CRESICA (consortium de coopération pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation en Nouvelle-Calédonie) pour leurs expériences dans leur domaine respectif de recherche et leurs connaissances des écosystèmes présents dans le Parc.

Appuis scientifiques

On y trouve des scientifiques locaux, directeurs (trices) de recherche à l'Institut de recherche et de développement (IRD). Citons la vice-présidente du comité Claude Payri, spécialiste des écosystèmes coralliens, Bernard Pelletier, spécialiste en géosciences, Christophe Menkès, spécialiste du biotope sous-marin, Eric Vidal, qui travaille sur la gestion des écosystèmes terrestres, les peuplements ornithologiques et les espèces invasives et Bertrand Richer de Forges, retraité de l'IRD qui a mené des études sur les monts sous-marins et les écosystèmes profonds. Des experts de terrain à l'Université de Nouvelle-Calédonie ou à l'Agence de développement de la culture kanak (ADCK), connaissant les problématiques calédoniennes dans leurs spécialités respectives, ont également rejoint le comité comme Géraldine Giraudeau, juriste, Emmanuel Tjibaou, expert sur les aspects culturels, patrimoniaux et historique du parc, Laurent Wantiez qui travaille sur les écosystèmes coralliens, les systèmes récifo-lagonaires, les peuplements de poissons et les enjeux de conservation des espèces et de l'évolution des habitats et Pascal Dumas, géographe qui travaille sur la géomorphologie des régions côtières, le changement climatique et la vulnérabilité insulaire.

Des scientifiques de renom siègent également au comité scientifique du Parc. Par exemple, le président Gilles Bœuf est une pointe dans le domaine de la biologie et de l'océanographie. Professeur et chercheur, conseiller scientifique, orateur et auteur, le scientifique bénéficie d'une grande notoriété et donne des conférences aux quatre coins de la planète. Autres exemples : le professeur Daniel Pauly, élu



© Le comité scientifique à l'Université de Nouvelle-Calédonie, DAM-NC SFE

scientifique de l'année 2017 est un référent dans le monde dans son domaine d'intervention : l'halieutique et Geoffroy Lamarche dont on ne compte plus les nombreux voyages et travaux de recherche en géophysique avec la France, le Royaume-Uni, l'Australie ou encore les Etats-Unis en tant qu'expert indépendant. Aux côtés de leurs confrères locaux, ces experts internationaux représentent une réelle valeur ajoutée pour aider au rayonnement du Parc à l'international mais aussi pour favoriser l'expression d'idées et de points de vue assortis d'une vision élargie et novatrice. Les futures prises de décisions de gestion pour le Parc seront ainsi enrichies et s'appuieront sur de solides références scientifiques afin d'accompagner au mieux la mise en œuvre du plan de gestion 2018-2022 et l'écriture des futurs plans d'actions.

SON RÔLE

Le comité a pour objectif d'émettre des recommandations à l'attention du comité de gestion afin d'éclairer ses questionnements et ses décisions, d'orienter le débat scientifique autour de la préservation de la biodiversité et aussi de proposer des pistes de réflexion pertinentes, voire avant-gardistes. Il est prévu qu'il aidera également à la rédaction d'un agenda scientifique cohérent.

Un mois après sa création par arrêté du gouvernement, les membres du comité scientifique se sont réunis pour désigner le bureau (président, vice-présidente et secrétaire) et tenir leur toute première réunion à l'Université de la Nouvelle-Calédonie.



SOUS-OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION CONCERNÉS

- 28 Favoriser la gestion participative
- 34 Améliorer les connaissances au service de la gestion du Parc
- 40 Faire connaître et reconnaître le Parc dans les instances internationales

LES TEMPS FORTS DE 2018

MARS

1^{er} atelier de travail participatif en groupe pour la mise en œuvre du plan d'actions 2018 du parc naturel. Thématique abordée à l'aquarium des lagons, Chesterfield-Bellona avec une quinzaine de personnes (scientifiques, experts, représentant des collèges du comité de gestion).

Visite, à la direction des affaires maritimes de deux membres de l'association inter-écoles Ocean Dev, en séjour pour un mois en Nouvelle-Calédonie dans le cadre d'une mission sur les récifs calédoniens. Cette association créée en 2015 promeut le développement durable des océans et la protection de l'environnement marin.

AVRIL

2^e atelier de travail participatif en groupe pour la mise en œuvre du plan d'actions 2018 du parc naturel. Thématique abordée au parc forestier, le tourisme avec une quinzaine de personnes (professionnels, experts, représentant des collèges du comité de gestion).

MAI

3^e atelier de travail participatif en groupe à l'école des métiers de la mer sur la thématique du plan d'actions 2018-2022 d'Entrecasteaux avec une quinzaine de personnes (scientifiques, experts, représentant des collèges du comité de gestion).

Dernier et 4^e atelier de travail participatif en groupe. Thématique abordée à l'école des métiers de la mer : Pétrie et Astrolabe avec une quinzaine de personnes (scientifiques, experts, représentant des collèges du comité de gestion).

A l'occasion du festival de l'image sous-marine, visite de l'Amborella par des scolaires et le grand public. Au total, 60 scolaires et leurs accompagnateurs (19 élèves en CE2 de l'école privée bilingue James Cook, 23 élèves en CM1 de l'école primaire publique La Rizière et 25 élèves en CM2 de l'école primaire publique Suzanne-Russier) et 47 jeunes et adultes confondus ont découvert la vie à bord du navire multi-missions, et les particularités des missions scientifiques effectuées sur les îles éloignées du parc naturel.

JUIN

Participation à la journée mondiale des océans organisée à l'île aux canards par l'ONG The Pew Charitable Trusts.

Organisation de la 2^e consultation du grand public sur les trois projets d'arrêtés de protection et de valorisation du parc naturel, pendant quinze jours, exclusivement via internet.

JUILLET

1^{ère} intervention en maternelle auprès de 21 élèves, scolarisés en grande section de maternelle à l'école Les Orchidées à Nouméa pour une découverte ludique du parc naturel de la mer de Corail à l'aide de photos, de vidéos, et d'ateliers sous forme de jeux.

OCTOBRE

Accueil de 23 élèves scolarisés en 5^{ème} au collège Edmée-Varin à Auteuil à bord du navire multi-missions du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, l'Amborella.

Participation en tant que partenaire à la fête de la science à l'Université de la Nouvelle-Calédonie, et aux villages des sciences à Ouvéa et à Pouembout organisés par l'association Symbiose. Présentation de la science dans le Parc, des techniques utilisées pour connaître les espèces du récif corallien, et du suivi annuel des tortues vertes.

Avant-dernière résidence culturelle de l'aire coutumière Xârâcùù, à Boulouparis en province Sud pour présenter le Parc, ses particularités, ses richesses, sa biodiversité, ses nouvelles réserves et les bonnes pratiques à respecter, de manière ludique, à un public jeune et adulte.

270

NOMBRE DE FOIS OÙ LES MÉDIAS ONT PARLÉ DU PARC !

- 146 FOIS : SUR LES SITES WEB
- 50 FOIS : DANS LA PRESSE QUOTIDIENNE LOCALE
- 21 FOIS : RADIO LOCALE
- 16 FOIS : MÉDIAS SOCIAUX
- 10 FOIS : PRESSE NATIONALE

MÉDIAS : LES PERSONNALITÉS EN PARLENT !

2018 a été une excellente année pour les retombées médiatiques avec des résultats exponentiels notamment grâce au classement, décidé par le gouvernement, de milliers de kilomètres carrés en réserve dont la totalité des récifs « sauvages ». Les agences de presse, la presse (nationale, quotidienne et spécialisée), les radios et les médias de la région pacifique jusqu'aux réseaux sociaux domiciliés aux Etats-Unis, avec des publications de John Kerry, ancien secrétaire d'Etat de Barack Obama, et de la star de cinéma Leonardo Di Caprio, tous ont fait la part belle au parc naturel de la mer de Corail.





Intégrer le parc à l'échelle locale, régionale et internationale



ENTRECASTEAUX FÊTE SES 10 ANS DE LABEL UNESCO

Figurer sur la liste d'un bien inscrit au patrimoine de l'UNESCO est un véritable engagement à honorer au fil des ans. Au-delà de la reconnaissance au niveau mondial dont bénéficient les atolls d'Entrecasteaux, un des six sites inscrits depuis 10 ans, la Nouvelle-Calédonie doit assurer le maintien de l'intégrité du bien. Le gestionnaire d'Entrecasteaux doit ainsi veiller à la conservation de l'exceptionnelle diversité des récifs coralliens et habitats de la zone (poissons, espèces emblématiques, invertébrés, coraux, algues, éponges, dalles et blocs, sable, vase). Pour préserver la valeur universelle du bien inscrit, le service de la pêche et de l'environnement marin (SPE) des affaires maritimes organise les suivis de la biodiversité du bien et sa gestion.

Une méthode d'évaluation très stricte

Avant la labellisation « patrimoine UNESCO » de la zone éloignée d'Entrecasteaux, il a fallu procéder à une évaluation scientifique. En 2006, un état initial de la biodiversité, servant de base de référence est réalisé afin de permettre la reconnaissance de la valeur patrimoniale du bien observé. L'élaboration de listes d'espèces de référence commune a été établie à des endroits précis, appelés stations d'échantillonnage. Chaque station est ainsi échantillonnée, le long d'un transect (ou tracé physique et linéaire) posé perpendiculairement à la pente récifale et à une profondeur constante. C'est-à-dire que les caractéristiques des formations coralliennes sont mesurées par le biais de la méthode UVC (pour Underwater Visual Census). Cette technique de comptage visuel des espèces, mondialement reconnue, s'effectue en plongée sur une surface d'observation couvrant 250 m². Sont observées les espèces et familles de poissons ainsi que leurs densité et taille (ou biomasse) et leur abondance: les espèces emblématiques : requin, loche carite, carangue grosse tête, napoléon, perroquet à bosse; les invertébrés classés par famille, genre et espèce si possible (bénitier, troca, holothurie, oursin) et l'habitat (coraux, algues, éponges, dalles et blocs, sable, vase).



©Entrecasteaux, Ile Surprise, Ile - François Boraud

UNE LABELLISATION UNESCO À VIE ?

La protection des récifs revêt une importance capitale au niveau mondial depuis une quinzaine d'années. Le 8 juillet 2008 à Québec, la présidente du comité du patrimoine mondial déclare que les lagons de Nouvelle-Calédonie, dont Entrecasteaux, avec la diversité de leurs récifs coralliens et de leurs écosystèmes associés sont reconnus comme un lieu à caractère exceptionnel, universel et inestimable. Pour conserver la labellisation UNESCO, les récifs coralliens d'Entrecasteaux doivent être caractérisés par une exceptionnelle diversité (type de communautés de poissons, fréquence, densité et taille des poissons et espèces emblématiques) et un habitat préservé. D'où l'obligation pour le gestionnaire de prévenir et d'anticiper tout phénomène en programmant des suivis réguliers.



©Forêt verte, DAM NC SPE

GESTION ET BILAN DE SANTÉ

Depuis l'inscription des atolls d'Entrecasteaux en 2008, le docteur Laurent Wantiez de l'Université de la Nouvelle-Calédonie a effectué un suivi de l'état de santé des écosystèmes récifaux d'Entrecasteaux, en 2012 afin d'évaluer et vérifier le maintien de l'intégrité du bien UNESCO. Une nouvelle mission de suivi est prévue en 2019. Un plan de gestion a été mis en œuvre entre 2013 et 2018. Ce dernier étant arrivé à échéance, le SPE des affaires maritimes a travaillé, avec le comité de gestion du Parc, sur un plan d'actions intégré au plan de gestion 2018-2022 du parc naturel, pour les cinq ans à venir. Ce plan, détaillé dans un arrêté a été adopté par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie le 14 août 2018.

LE GESTIONNAIRE DOIT VEILLER AU MAINTIEN DE L'INTÉGRITÉ DU BIEN INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO.

HARMONISER LE SUIVI DES RÉCIFS CORALLIENS

Avec le tout récent classement en réserve, en août 2018, des Chesterfield-Bellona et des récifs de Pétrie et d'Astrolabe, la Nouvelle-Calédonie, gestionnaire de l'aire protégée qu'est le parc naturel de la mer de Corail envisage de s'inspirer des travaux réalisés à Entrecasteaux pour étendre le suivi de l'ensemble de ses récifs coralliens. Le but étant de garantir des résultats qualitatifs d'un excellent niveau au vu de la fragilité de ces écosystèmes. Généraliser le protocole de suivi de l'état de santé des récifs et de la biodiversité sur l'ensemble des îles éloignées, à l'aide de techniques d'échantillonnage rigoureusement identiques à chaque fois, permettra de procéder à une analyse comparative en cas de besoin. Il pourra s'agir de comparer, par exemple le type de récifs (pente externe d'un récif, récif barrière interne, récif lagunaire intermédiaire et récif frangeant), le développement des communautés de poissons, ou encore la diversification de l'habitat (coraux morts ou durs, algues, sable, roche) sur différentes zones.

LA MÉTHODE UVC (UNDERWATER VISUAL CENSUS), MONDIALEMENT RECONNUE, EST UTILISÉE POUR ÉVALUER L'ÉTAT DE SANTÉ DES RÉCIFS D'ENTRECASTEAUX.

SOUS-OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION CONCERNÉS

- 24 Assurer la pérennité du Parc
- 32 Organiser une surveillance et un suivi opérationnels et efficaces
- 35 Rechercher la cohérence des mesures de gestion du Parc avec les mesures de gestion dans l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie
- 36 Rechercher la cohérence des mesures de suivi et d'évaluation du Parc avec celles prises par les pays voisins
- 40 Faire connaître et reconnaître le Parc dans les instances internationales

COLLOQUE DU GROUPE TORTUES MARINES FRANCE : LE PARC FAIT SENSATION !

D'Entrecasteaux, bien inscrit au patrimoine de l'UNESCO et zone classée en réserve naturelle depuis 2013, est confirmé comme un site d'intérêt prioritaire pour la reproduction de la tortue verte dans le monde entier ! Ce qui lui attribue une place de choix au colloque du Groupe tortues marines France (GTMF). Après analyse de l'ensemble des données récoltées depuis 10 ans par les affaires maritimes, le bilan effectué a dévoilé des chiffres incroyables en 2018. Selon les auteurs du bilan, Marc Girondot, statisticien, et Jacques Fretey, spécialiste des tortues, le nombre de pontes de tortues vertes à Entrecasteaux a été estimé à 28 000 par an. Cette information extrêmement importante se devait d'être partagée avec les membres du GTMF lors de la 3^e édition du colloque, organisée en novembre 2018 à la Rochelle (Charente-Maritime) en présence des représentants des pays d'Outre-mer.

Aucun site comme les atolls d'Entrecasteaux

Des comparaisons chiffrées entre sites de ponte auraient pu être réalisées si chaque entité géographique utilisait la même méthode de suivi. Toutefois, il a été remarqué qu'aucun site de ponte de tortues vertes n'approche quantitativement les sites du parc naturel de la mer de Corail : Entrecasteaux et Chesterfield ! Une indication qui confère une véritable responsabilité à la Nouvelle-Calédonie, gestionnaire de l'aire protégée.

Les conclusions du colloque, animé par le service du patrimoine naturel du muséum d'histoire naturelle (MNHN) de Paris, pour le compte du ministère du développement durable, ont insisté sur « l'importance de la découverte des sites de ponte exceptionnels du parc naturel de la mer de Corail. Découverte rare, importante et porteuse d'espoir ».



©Entrecasteaux, Iros bruns DAM-NC

LES CONCLUSIONS DU COLLOQUE ONT
INSISTÉ SUR « L'IMPORTANCE DE LA
DÉCOUVERTE DES SITES DE PONTE
EXCEPTIONNELS DU PARC NATUREL DE
LA MER DE CORAIL. DÉCOUVERTE RARE,
IMPORTANTE ET PORTEUSE D'ESPOIR. »



©Entrecasteaux, Iros bruns DAM-NC

LE NOMBRE DE PONTES DE TORTUES
VERTES À ENTRECASTEAUX A ÉTÉ
ESTIMÉ À 28 000 PAR AN !





© Entrecasteaux, tortues vertes venues pondre DAM-NC SPE

TOUTES LES DONNÉES SUR LA PONTE DES TORTUES VERTES POURRAIENT ÊTRE MISES EN VALEUR PAR SITE DE PONTE PUIS PAR RÉGION OUTRE-MER POUR RÉALISER DE FUTURES ACTIONS DE CONSERVATION.

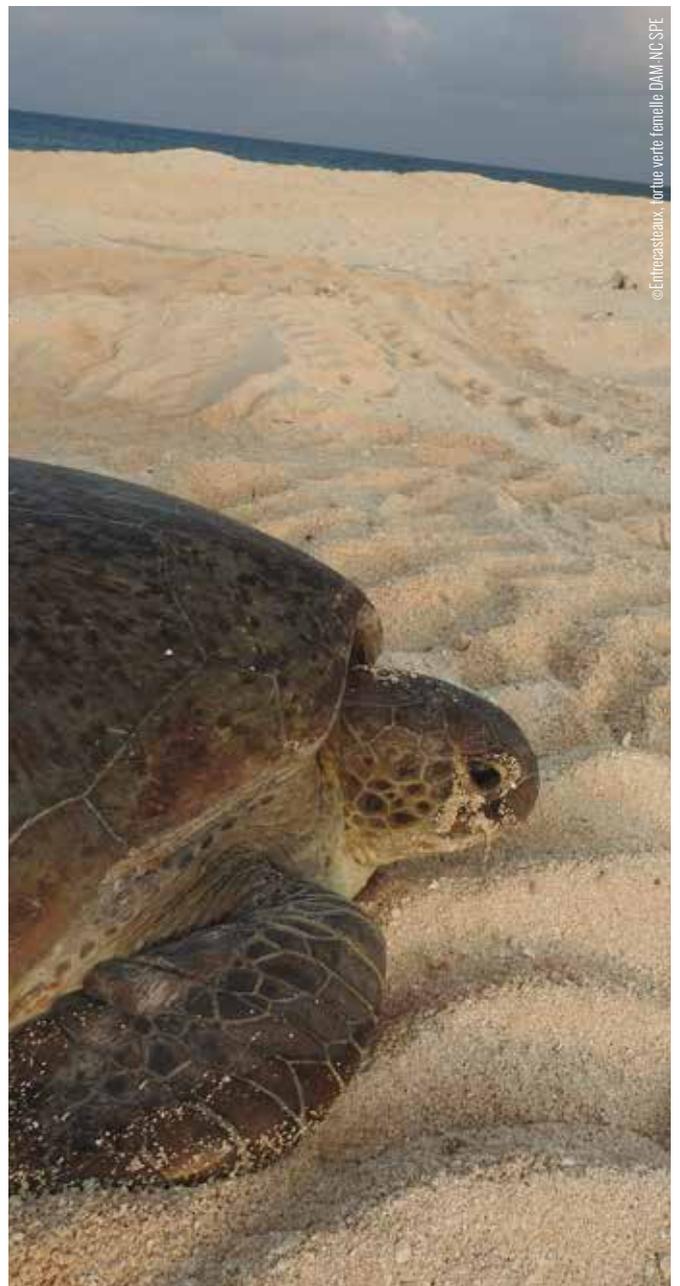
UN INDICATEUR DE SUIVI FIABLE

Les traces de montées de tortues vertes sont comptées chaque année sur les îlots Huon, Fabre et Leleizour situés tout au Nord du parc naturel de la mer de Corail.

Ce type de comptage est reconnu depuis le colloque précédent, comme l'indicateur de suivi le plus fiable, et qui devrait être généralisé. Un indicateur de suivi est validé à partir de sept années de comptage de traces avec la même méthode. Dans le parc naturel, cela fait 10 ans que le service de la pêche et de l'environnement marin des affaires maritimes utilise le même protocole lors de la mission annuelle de suivi de ponte de tortues, de la fréquentation des oiseaux et de la végétation, début décembre. Toutes ces données sont essentielles en termes d'actions futures de conservation, et pourraient être mises en valeur, par site de ponte, puis par région Outre-mer.

VALORISER L'EXPÉRIENCE DE CHACUN

Réfléchir aux différents aspects de la gestion, de la conservation des tortues marines et échanger des informations en lien avec les actions de conservation au niveau international étaient les objectifs de cette rencontre. Chaque participant présentait la méthode utilisée dans son pays pour le suivi des pontes de tortues vertes et intégrait des ateliers sur les différents aspects du cycle de vie des tortues marines et leur conservation.



© Entrecasteaux, tortue verte femelle DAM-NC SPE

LES TEMPS FORTS DE 2018

FEVRIER

Préparation et co-rédaction de la newsletter Mer de Corail entre l'Australie et la Nouvelle-Calédonie. Publication et diffusion en février 2019.

AVRIL

Les professionnels de la pêche hauturière ont participé au Seafood Expo, le salon international des produits de la mer, du 24 au 26 avril, à Bruxelles en Belgique. Présentation du thon blanc calédonien pêché à la palangre dans le parc naturel, une technique durable et labellisée.

AOÛT

Participation des affaires maritimes au comité scientifique de la commission des pêches du pacifique occidental et central (ou WCPFC en anglais) du 8 au 16 août, à Busan en Corée du Sud.

SEPTEMBRE

Le parc naturel est membre du réseau GLISPA (pour Global Island Partnership Quartely) qui accompagne les actions pour construire une communauté îlienne résiliente et durable. Relais dans la première newsletter du réseau de l'information concernant la protection de nos récifs « sauvages » et la création de nouvelles réserves.

OCTOBRE

Le modèle de gestion du parc naturel : « Faire de la préservation de la biodiversité une nouvelle source de développement durable » est plébiscité lors de la 5^e conférence sur l'environnement « Our Ocean », à Bali.

Participation des affaires maritimes au comité technique de la commission des pêches du pacifique occidental et central (ou WCPFC en anglais) du 26 septembre au 2 octobre, à Majuro en République des Îles Marshall.

NOVEMBRE

Relais de la décision du gouvernement concernant la création des réserves et la mise sous protection des derniers récifs vierges de la planète au sein de l'ICRI (pour International Coral Reef Initiative), un réseau mixte regroupant des pays, des ONG et des organisations internationales.

Participation des affaires maritimes au 3^e colloque du Groupe tortues marines France (GTMF) organisé à la Rochelle (Charente-Maritime).

DÉCEMBRE

Participation des affaires maritimes à la 15^e session annuelle de la commission des pêches du Pacifique occidental et central (ou WCPFC) du 9 au 14 septembre, à Honolulu à Hawaii.







DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

2 bis, rue Félix Russel - BP M2 - 98849 Nouméa Cedex

merdecorail@gouv.nc
www.dam.gouv.nc
www.mer-de-corail.gouv.nc

 [parcmercorail](https://www.facebook.com/parcmercorail)



GOUVERNEMENT DE LA
**NOUVELLE
CALÉDONIE**

Parc naturel
de la mer
de Corail 